



PROPOSITION DE LA COMMISSION EUROPEENNE QUOTA DE BAR EN MANCHE POSITION DE LA FNPPSF

La proposition de la CE de limiter la pêche du bar à un individu par jour et par pêcheur en Manche est inacceptable. Cette mesure si elle était prise, impacterait de façon très significative, toute la filière nautique : fabricants de matériel de pêche, de bateaux, etc... C'est la mort de la pêche de loisir.

Depuis déjà plusieurs années, nous dénonçons la pêche intensive sur les frayères en pleine période de reproduction ; cette pratique est en grande partie responsable de la détérioration de la ressource. En toute logique, nous avons demandé aux pêcheurs de loisir de respecter un repos biologique. Conscients de cette situation, nous avons accepté fin 2012 le passage du bar à 42cm, taille rappelons-le au-dessous de laquelle, le bar ne se reproduit pas. La pêche professionnelle a continué de pêcher de façon irresponsable à 36cm, aggravant ainsi le problème. **Notons que depuis le passage à 42cm, on estime que les prises des plaisanciers ont chuté de 40 à 50% selon les secteurs. Les chiffres sur lesquels s'appuie la CE ont été établis à partir de données antérieures à 2012 et ne tiennent donc pas compte de la baisse induite par ce changement de taille.**

Nous avons également accepté, pour lutter contre le braconnage, le marquage du poisson.

L'effort consenti par la pêche de loisir a donc été conséquent. Il est grand temps que les professionnels en fassent autant.

Devant cette situation, la FNPPSF demande solennellement :

- **Que la taille du bar soit fixée à 42cm pour tous, professionnels et pêcheurs de loisir ;**
- **L'interdiction de la pêche du 1^{er} février au 31 mars pour respecter le repos biologique de l'espèce ;**

Cependant, consciente des difficultés de l'espèce et conformément à ses orientations élaborées en congrès, la FNPPSF est ouverte à toute discussion pour étudier d'éventuelles mesures raisonnables visant à lutter contre le braconnage.

Communiqué FNPPSF